



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 53/17

### Objet

Acquisition de terrain à la Ville de Dole – Zone d'activités des Grandes Epenottes

### Secrétaire de séance

Colette HANRARD

### Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Conseil Communautaire  
26 juin 2017  
Abergement-la-Ronce – 18h30

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 20  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 20 juin 2017  
Date de publication : 04 juillet 2017

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, J. Regard, C. François, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

### Délégués absents ayant donné procuration :

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigny, P. Tournier à G. Fumey.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Verne, JC Lab, S. Champanhet, S. Hédin, D. Chevalier, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaut.

L'Établissement Public Educatif et Social prévoit la construction à court terme d'un foyer d'hébergement, d'un foyer de vie et d'un service d'accueil de jour à proximité de son siège et de structures existantes sis 9 rue Jeanrenaud à Dole.

Le terrain pressenti cadastré section AL n° 355 de 7097 m<sup>2</sup> forme le lot n° 2 du lotissement communal « Vernier 1 » autorisé par arrêté municipal du 22 juillet 2005 et appartient aujourd'hui à la Ville de Dole. Or, en vertu de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le 15 décembre 2016 une modification des statuts du Grand Dole aux termes de laquelle la Collectivité est devenue compétente dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités de l'Agglomération parmi lesquelles figure la zone des Grandes Epenottes.

Toutefois, le foncier disponible de ce pôle économique n'ayant pas encore été transféré dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et appartenant donc toujours à la Ville de Dole, il conviendrait que cette dernière cède à la Communauté d'Agglomération le lot défini ci-avant, à charge pour elle de procéder ensuite à la vente de ce même lot à l'ETAPES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à la Ville de Dole de la parcelle cadastrée section AL n° 355 d'une contenance de 70a 97ca sise au lieudit « les Grandes Gauguelues » et desservie par la rue Pierre Vernier, formant le lot n° 2 du lotissement « Vernier 1 »,

- **PRECISE** que cette acquisition sera consentie moyennant le prix de 37,70 €/m<sup>2</sup> soit la somme de 267 556,90 €, nette pour la ville, partie venderesse,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir,
- **NOTE** que l'opération sera exonérée de droit au profit de la Direction des Finances Publiques en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Fait à Abergement-la-Ronce,  
Le 26 juin 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Maître Victor VANDEL – Notaire associé – 8 rue Joseph Thoret – 39100 Dole

